

Conseil du 20^{ème} arrondissement

Séance du 23 juin 2021

Vœu de l'Exécutif en soutien à Mila et à la liberté d'expression

Considérant que la jeune Mila, âgée de 18 ans, est harcelée, insultée et menacée de mort notamment sur les réseaux sociaux de manière constante depuis 2 ans pour s'être librement exprimée et qu'elle vit désormais sous protection policière ;

Considérant que les insultes dont fait l'objet Mila sont, de plus, régulièrement lesbophobes et misogynes ;

Considérant que cette situation a bouleversé sa vie et celle de ses proches, régulièrement pris à partie et menacé·e·s ;

Considérant qu'a démarré ce mois-ci le procès de 13 personnes soupçonnées de cyber-harcèlement à son encontre ;

Considérant que la liberté d'expression est un droit constitutionnel dont les limites sont définies par la loi et constituent un délit sanctionné par la justice dès lors qu'elles ne sont pas respectées ;

Considérant que personne ne devrait être inquiété, harcelé, menacé en raison de ses opinions et de leur expression y compris politiques, religieuses ou philosophiques ;

Considérant que de nombreuses personnes sont victimes de harcèlement, voire menacées de mort, notamment sur les réseaux sociaux, en raison de l'expression de leurs opinions et que cette forme de violence est en constante augmentation ;

Considérant l'attachement indéfectible de la Ville de Paris aux Droits humains et particulièrement à la liberté d'opinion et d'expression ;

Le Conseil du 20^e Arrondissement, sur proposition de l'Exécutif, émet le vœu que la Mairie d'arrondissement :

- **Exprime son soutien à Mila face au déferlement de violence dont elle est victime à l'occasion du procès et rappelle son attachement indéfectible à la liberté d'expression ;**
- **Réaffirme à cette occasion son soutien à l'ensemble des personnes harcelées et menacées en raison de l'exercice de leur liberté d'expression, particulièrement lorsque ces menaces sont le fait d'États.**